



Probleme avec les services postaux....

Par **fafan61**, le **03/02/2010** à **08:23**

Bonjour, nous avons procédé à un achat sur internet qui nous a été envoyé en lettre recommandée avec accusé réception en contre remboursement. C'est la première fois que nous procédons de cette façon. Le facteur est passé hier matin, c'est mon ami qui était là et ne connaissait pas les démarches. Le facteur lui a remis la lettre recommandée avec accusé réception en lui faisant signer mais sans lui demander la somme à régler en contre partie de la remise de la lettre. Mon ami a été surpris mais ne sachant pas... le facteur est repassé ce matin en nous réclamant de régler la somme car il avait omis de le demander la veille, il n'a pas fait attention. Ma question est de savoir si nous avons à régler cette somme sachant que l'accusé réception a été signé de notre part. C'est une erreur du facteur. Le facteur n'aurait pas dû nous remettre la lettre tant que la somme n'avait été réglée. Le directeur nous a appelé en essayant de s'arranger à l'amiable dans un premier temps et nous a menacé de contentieux et de faire déplacer un huissier à nos frais, mais l'erreur étant de leur part.. il est vrai que nous aurions dû payer la somme dite mais je trouve que ce n'est pas très professionnel de la part des services postaux et que c'était au facteur de faire attention. Le directeur est-il dans son droit sachant l'erreur qui a été commise. Sommes-nous dans l'obligation de régler cette somme alors que l'accusé a été signé. Merci pour votre réponse.